

Réunion du Conseil au niveau des ministres
Paris, 25-26 mai 2011



Cadre pour une stratégie de l'OCDE pour le développement

1. La présente note d'orientation a pour objet d'exposer l'approche plus vaste du développement définie par l'OCDE dont fait état le plan pour l'avenir élaboré en vue de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres du 50^{ème} Anniversaire de l'OCDE. Elle indique les principaux éléments d'une *Stratégie de l'OCDE pour le développement* qui doit être définie de façon plus précise afin d'être adoptée par le Conseil de l'OCDE en janvier 2012.

2. L'évolution du contexte économique mondial ouvre de nouvelles perspectives de croissance et de développement. Parallèlement, les crises qui ont secoué le monde ces dernières années - crises financière, économique, alimentaire, énergétique, climatique – ont eu de graves répercussions sur les populations pauvres et mis en évidence l'interdépendance croissante qui caractérise le monde d'aujourd'hui. La nécessité urgente d'intensifier la coopération pour relever des défis communs et instaurer une croissance économique durable au niveau planétaire est devenue patente. Le développement représente à ce titre un investissement dans notre avenir commun.

3. Dans ce contexte, l'OCDE peut contribuer à l'avènement d'une croissance durable à l'échelle mondiale en mettant à profit le savoir-faire collectif dont elle est dépositaire dans un large éventail de sphères de l'action gouvernementale et en faisant un meilleur usage de son avantage comparatif consistant à explorer de nouvelles voies et à établir des normes. La mise au point d'une stratégie de l'OCDE pour le développement, propre à favoriser l'apprentissage mutuel, les échanges sur les politiques à suivre et le renforcement des partenariats avec un plus grand nombre de pays en développement, constitue une étape essentielle qui ne doit remettre en cause ni la poursuite du suivi des flux d'aide au développement, ni l'amélioration des politiques de coopération pour le développement. Tirer pleinement avantage des travaux pluridisciplinaires de l'OCDE sera un moyen d'en rehausser la portée fédératrice et la pertinence, et aussi de mettre l'Organisation en position de contribuer à façonner l'architecture mondiale future dans le domaine du développement.

4. La *Stratégie de l'OCDE pour le développement* vise à assurer une application plus rigoureuse des articles 1 et 2 de la Convention de l'OCDE et à préparer un avenir dans lequel plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide au développement, selon les termes employés dans la version mise à jour du mandat du Comité d'aide au développement (CAD) [DCD/DAC(2010)34/FINAL]. Elle aura pour but de maximiser la valeur ajoutée apportée par l'Organisation à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et au delà de l'horizon 2015, aux conférences et sommets internationaux tels que la 4^{ème} Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés et son Plan d'action compris, au Sommet de la terre de 2012 (Rio+ 20) et à des processus internationaux tels que le Programme d'action du G20 pour le développement. Le moment ne pouvait être mieux choisi puisque se prépare actuellement le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Busan. Ce Forum offrira l'occasion à la communauté internationale de se réunir pour faire le point sur les progrès accomplis, tenter de conclure un partenariat de portée plus vaste à l'appui de la réalisation des OMD et apporter une contribution plus décisive à l'amélioration de l'efficacité du développement et à l'obtention de résultats sur ce front.

5. L'OCDE apporte une valeur ajoutée sans équivalent dans le domaine du développement car elle couvre un large éventail de domaines d'intervention des pouvoirs publics dans lesquels les efforts de ces derniers sont déterminants pour promouvoir, par une action globale, la croissance, le développement durable et la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. L'Organisation a contribué à l'élaboration de politiques publiques de qualité en s'appuyant pour ce faire sur des analyses fondées sur des données factuelles, sur un dialogue sur les politiques à suivre et sur l'apprentissage par les pairs. Elle peut en outre s'enorgueillir de la richesse d'une expérience acquise au terme de 50 années de coopération pour le

développement¹. Grâce aux travaux du Pôle Développement de l'OCDE² et à plusieurs programmes régionaux, elle a réussi à rassembler les pays Membres et des pays émergents et en développement en s'attachant à dynamiser le débat et la réflexion sur les pratiques exemplaires et à rechercher des solutions créatives face aux enjeux de dimension planétaire et aux problèmes de développement actuels. Elle a aidé activement et efficacement ses partenaires à mettre en œuvre leurs programmes de développement en élaborant à leur intention des orientations stratégiques et des principes relatifs au développement. Ces partenariats ont contribué aux progrès accomplis par ces pays, dont le devenir est ainsi de plus en plus lié à celui des pays à revenu plus élevé.

6. L'Organisation conjugue deux traditions majeures : elle est d'une part investie d'une mission de conseiller stratégique et d'éclairer et, d'autre part, dépositaire d'une expérience de longue date dans le domaine de la coopération pour le développement. Fruit des efforts déployés pour allier ces deux traditions, l'approche plus vaste du développement qui prévaudra à l'OCDE reposera sur une exploitation plus systématique de leurs possibilités de synergie ainsi que sur une intensification des échanges de connaissances et de la reddition mutuelle de comptes bien au-delà du cercle de ses Membres. Plus ouverte et plus fédératrice, l'Organisation pourra élargir sa portée et améliorer les résultats de son action.

7. Cette approche laisse escompter des bénéfices collectifs plus élevés. Elle peut faciliter la mise en commun de données d'expérience et l'apprentissage mutuel avec un éventail plus large de pays en développement³ et permettre d'aider ces derniers à définir, évaluer et mettre en œuvre des politiques efficaces. Elle peut en outre ouvrir de nouvelles perspectives pour parvenir à instaurer une croissance économique durable, lutter contre les inégalités et la pauvreté et tracer des voies d'accès au bien-être social et économique. L'augmentation du nombre de pays qui mènent des politiques en faveur d'une croissance et d'un développement économiques durables a pour effet de démultiplier l'impact de l'aide publique au développement (APD) et des autres apports financiers et de donner de l'élan aux processus de réforme dans les pays développés et en développement.

8. La stratégie de portée plus vaste qui sera adoptée par l'OCDE pour le développement sera conçue de manière à :

- tenir compte, le cas échéant, dans les analyses et les conseils stratégiques qu'elle produira, de toute la gamme des points de vue, conceptions, réalités et exigences des pays en développement

¹ Le rapport du CAD qui a fait date sous le titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle*, a été adopté en mai 1996 par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des Ministres avant d'être entériné par les responsables des pays du G8 en 1998, puis par les Nations unies qui s'en sont inspirées pour élaborer les OMD en 2001. Ce document d'orientation a marqué un tournant se traduisant par l'abandon d'une approche de l'aide publique au développement exclusivement fondée sur le critère du volume au profit d'une approche axée sur les résultats, alliée à une conception plus élaborée de la coopération pour le développement s'articulant autour de grands objectifs. Les principes pour l'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris de 2005, et dans le Programme d'action d'Accra de 2008, visent à définir de façon plus précise les modalités d'un partenariat sain fondé sur la coopération. Ce qu'il faut désormais, c'est dépasser le cadre actuel de la coopération et du programme d'action pour l'efficacité pour instituer un partenariat plus vaste et plus profond entre les divers fournisseurs d'aide et améliorer la cohérence des politiques ayant des effets sur le développement.

² Le Pôle Développement se compose du CAD, du Centre de développement, de l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, du Centre pour la coopération avec les non-membres, de Paris 21 et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

³ Le terme « pays en développement » recouvre un ensemble hétérogène de pays allant des pays les moins avancés aux économies émergentes, ce qui inclut des pays parvenus à des stades différents tant pour le revenu que pour le développement et la fragilité.

afin d'approfondir la convergence de vues sur les répercussions des différentes options stratégiques envisageables ;

- articuler de façon plus judicieuse les compétences que possède l'OCDE dans un large éventail de domaines d'action avec les enseignements tirés de l'expérience qu'elle a acquise au cours des décennies en sa qualité de chef de file dans le domaine de la coopération pour le développement ;
- amplifier l'effet de levier généré par ses recommandations d'action, ses pratiques et ses instruments afin de déployer une approche cohérente du développement en multipliant les analyses fondées sur des données factuelles et en mettant en évidence les effets négatifs et positifs sur les pays en développement des politiques conduites par les pays de l'OCDE, et ce, en référence à la Déclaration ministérielle de l'OCDE de 2008 sur la cohérence des politiques au service du développement.

Domaines de travail stratégiques

9. En s'appuyant sur l'exercice DevGoals pour élaborer une approche plus cohérente du développement, comme elle y a été invitée par le Conseil en 2009, l'Organisation donnera une nouvelle dimension à ses travaux sur le développement dans des domaines : 1) correspondant à une demande et à des besoins des pays émergents et en développement ; 2) relevant de ses compétences essentielles et où elle peut apporter de la valeur ajoutée aux travaux menés par d'autres organisations régionales et internationales et par des donateurs ; 3) où elle valorise son savoir-faire pluridisciplinaire en alliant sa vaste expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques à ses compétences en matière de développement. Pour l'heure, les axes de travail qui satisfont à ces critères sont notamment les suivants :

- **Recherche de sources de croissance novatrices et pérennes** – La croissance économique constitue le plus puissant moteur de réduction de la pauvreté et de développement. Il est nécessaire de créer de nouvelles sources de croissance pour que l'économie mondiale soit plus vigoureuse, plus riche en emplois et plus verte. L'innovation, stimulée par des politiques publiques adéquates et un secteur privé dynamique et portée par le capital humain, est indispensable pour donner naissance à de nouvelles sources de croissance dont nul ne soit exclu et qui permettent de renforcer les capacités humaines et institutionnelles tout en protégeant l'environnement. L'ouverture aux échanges et à l'investissement est un facteur clé de la diffusion de l'innovation et de la pleine concrétisation des avantages qu'elle peut procurer. Éviter le protectionnisme et instaurer des conditions propices à l'investissement pour attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers sont des axes essentiels pour promouvoir le développement.
- **Mobilisation des ressources au service du développement** – Pour atteindre les objectifs de développement, il faut avoir recours à de multiples sources de financement en dehors de celles affectées aux efforts de coopération pour le développement. Il est nécessaire de mobiliser l'épargne intérieure ainsi que d'autres ressources financières en améliorant l'efficacité des systèmes d'imposition et des systèmes financiers, en instaurant des conditions propices à l'investissement tout en favorisant une exploitation responsable des ressources naturelles et en renforçant les capacités commerciales.
- **La gouvernance au service du développement** – Le facteur qui a le plus d'importance pour le développement d'un pays est sa propre politique de développement. L'efficacité de la gouvernance doit être appréciée selon des critères propres à chaque pays et il n'existe pas de définition applicable à toutes les situations. L'efficacité de la gouvernance est une condition nécessaire de la prospérité économique et de la cohésion sociale. Des institutions publiques fortes

et responsables, des pouvoirs publics efficaces, ainsi qu'une gestion transparente et équitable des ressources publiques, sont autant d'éléments indispensables pour assurer la stabilité et le bon fonctionnement des marchés ainsi qu'un acheminement satisfaisant des services publics. La présence d'institutions garantissant la participation des citoyens et obligeant l'État à leur rendre compte de ces décisions est un facteur essentiel pour le processus de développement.

- **Mesure des progrès du développement** – Il convient également d'élaborer des indicateurs du développement de portée plus large pour compléter les indicateurs existants de la croissance économique et mieux rendre compte des différentes dimensions du bien-être humain, y compris de l'égalité homme-femme, tout en renforçant les capacités statistiques des pays en développement afin d'améliorer la qualité, le partage et l'analyse des données.

Éléments de la nouvelle stratégie

Renforcer les partenariats et les mécanismes de partage des connaissances et de dialogue sur les politiques à suivre en place à l'OCDE

- Faciliter l'échange continu de connaissances avec les pays en développement en renforçant les mécanismes existants de mise en regard des politiques et en encourageant l'apprentissage au contact des pairs dans un large éventail de nouveaux domaines ;
- Consolider et étoffer les instruments et les méthodes de travail de l'OCDE, comme la collecte de données, les examens par les pairs, les perspectives économiques, les examens mutuels de l'efficacité du développement, les forums consacrés au dialogue sur les politiques à suivre et les partenariats avec des organisations régionales ;
- Renforcer les partenariats avec les organisations régionales et internationales pour favoriser l'adoption d'approches du développement plus efficaces, mieux coordonnées et plus cohérentes ;
- S'en remettre à la contribution sans équivalent des acteurs locaux, des Membres de l'OCDE et d'autres acteurs de terrain mettant en œuvre des activités de coopération pour le développement en observant les principes de l'efficacité de l'aide, et veiller à éviter tout dédoublement des capacités ;
- Tirer profit de l'expérience acquise par les pays en développement relative à la coopération Sud-Sud, l'adoption de trajectoires de développement différentes et le recours à de nouvelles sources de financement.

Adopter une approche globale du développement

- Favoriser l'instauration d'une collaboration plus étroite entre les différentes sphères de l'action gouvernementale relevant de la compétence de l'Organisation, afin d'assurer l'adoption d'approches cohérentes et pluridimensionnelles du développement ;
- Définir des orientations en vue d'une prise en compte systématique des questions de développement dans les analyses et les recommandations pratiques de l'OCDE, ainsi que dans ses programmes horizontaux ;
- Prendre en considération les priorités et les préoccupations des pays en développement, et veiller à répondre selon des modalités souples aux questions de portée mondiale ayant des répercussions sur le développement ;

- Intensifier le dialogue avec les principales parties prenantes, y compris les grandes économies émergentes, avec le secteur privé et avec la société civile afin d'approfondir la collaboration ;
- Enrichir les connaissances et les compétences de l'Organisation pour lui permettre de tenir compte du fait que les niveaux de développement atteints varient selon les pays et de proposer des solutions et des recommandations à l'intention des pouvoirs publics qui soient adaptées aux pays en développement et plus pertinentes pour eux ; et passer en revue les stratégies et les incitations mises au point par l'Organisation pour appuyer cet effort.

Favoriser la cohérence des politiques au service du développement (CPD) à trois niveaux complémentaires :

- *Au niveau des Membres* : en effectuant, à partir de données factuelles, des analyses des coûts découlant des incohérences et des avantages générés par l'adoption de politiques plus cohérentes. L'OCDE pourrait en outre renforcer l'aptitude de ses membres à concevoir des politiques qui se renforcent mutuellement pour mieux servir le développement dans un large éventail de domaines relevant des sphères économique, sociale et environnementale ;
- *Au niveau de l'OCDE* : en observant et en évaluant l'impact de ses travaux sur le développement et en veillant à ce que ses conseils sur l'action à mener soient cohérents et conformes aux objectifs de développement ;
- *Au niveau des pays émergents et en développement* : en aidant ces pays à mettre au point des solutions plus intégrées pour assurer leur propre développement, et notamment à améliorer l'adaptation des cadres stratégiques en vigueur au niveau national aux conditions créées par l'essor des échanges internationaux ;

10. Le Secrétaire général propose de lancer un processus d'élaboration d'une Stratégie de l'OCDE pour le développement conforme aux orientations du Conseil qui reposera sur ce cadre et sera affinée en tant que de besoin. Cette proposition sera soumise au Conseil de l'OCDE pour adoption en janvier 2012. La stratégie tracera le cadre organisationnel et financier qui garantira une mise en œuvre et un suivi efficaces.



www.oecd.org

OCDE Paris
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tel.: 33 (0) 1 45 24 82 00